



Rtt pris pendant arrêt maladie

Par **mariesuzanne**, le **28/03/2012 à 12:58**

Bonjour,
Je suis en arrêt maladie depuis le 19 mars 2012 jusqu'au 15 avril inclus. Hors j'avais déposé bien avant mon arrêt maladie 2 jours de rtt et 1 jours de congé payé.
Puis- je récupérer ces jours après à une date ultérieure

Par **pat76**, le **28/03/2012 à 19:28**

Bonjour
Bien sur, vous pourrez les prendre après votre visite de reprise à la médecine du travail.
vous enverrez une lettre recommandée avec avis de réception à votre employeur pour lui indiquer la modification de votre jour de congé et de vos RTT en précisant que vous les prendrez à l'issue de votre arrêt maladie.